

1967

Source :

Le Mouvement social, N° 58 –
janvier-mars 1967

La pratique de la grève générale dans le Parti ouvrier belge jusqu'en 1914 Marcel Liebman

Le socialisme belge d'avant 1914 offrait ce paradoxe d'égaliser ou de dépasser en réformisme les plus réformistes des partis socialistes occidentaux puisqu'il n'hésitait pas à s'avancer, test majeur à l'époque, sur la voie de la collaboration gouvernementale¹, mais d'apparaître aussi à la pointe de l'esprit militant dans le monde ouvrier occidental. Car si la Hollande avait connu, dans la période qui nous occupe, une grève générale, à caractère économique d'ailleurs, en 1903 ; si les socialistes autrichiens avaient organisé deux grèves générales, en 1896 et en 1905, dont la seconde ne dura au plus que 24 heures ; si en Suède, enfin, une première grève générale à caractère politique eut lieu en 1901 et une seconde, motivée par des raisons économiques, en 1909², dans aucun pays, si l'on excepte la Russie en 1905-1906, le phénomène de la grève de masses ne prit un aspect aussi spectaculaire qu'en Belgique.

La fréquence de ces grèves, qui ne furent pas toutes des grèves pacifiques, ne devrait cependant pas faire croire au caractère révolutionnaire ou même extrémiste du parti qui en prit la responsabilité. En justifiant ce point de vue, il est possible d'esquisser tout au moins les rapports entre le Parti Ouvrier Belge, exemple de grande formation politique populaire, et les masses.

Sans vouloir traiter ici de la théorie de la grève générale telle que la défendit principalement César de Paepe au Congrès de 1868 de la 1^{re} Internationale³, il est utile, croyons-nous, de noter les prises de position du Parti ouvrier à l'égard de la grève générale, avant même qu'il organisât la première d'entre elles. Leur analyse permet en

¹ Même le Parti social-démocrate hollandais, assez modéré cependant pour inciter des socialistes de gauche à former un parti dissident, refusa en 1913 d'entrer dans le gouvernement de collaboration que leur proposaient les libéraux. Le Congrès de Zwolle repoussa la participation par 375 voix contre 320 (G.D.H. Cole, *A History of Socialist Thought*, Londres, MacMillan & St Martin Press, 1954, vol. 2, 2^e partie, p. 663.

² G.D.H. Cole, *op. cit.*, 2^e partie, pp. 540, 661, 687, 690. Pour l'analyse globale des grandes grèves du mouvement socialiste européen avant et après la Première Guerre mondiale voir W.H. Crook : *The General Strike*, Londres, Chapel Hill, 1931.

³ E. Dolléans, *Histoire du Mouvement Ouvrier*, Paris, Armand Colin, 1947-1953, vol. 1, pp. 312-313.

effet de dégager quelques traits permanents qui marqueront l'attitude du Parti tout au long de la période que nous étudions.

Les auteurs socialistes belges qui se sont penchés plus spécialement sur le problème de la grève générale, E. Vandervelde, L. de Brouckère et L. Vandersmissen, prennent soin d'indiquer qu'au moment où il fut pour la première fois question de la faire passer dans les faits l'idée de la grève générale n'apparut pas comme le produit d'une réflexion théorique : « elle est au contraire populaire, admise [...] par une sorte de consentement général ». Et ils ajoutent à propos d'une circulaire du Conseil général du P.O.B. datée du 30 mars 1886 : « On sent que les dirigeants sont bien plus préoccupés dans ce texte de marquer leur accord avec le sentiment populaire que de convertir les travailleurs à l'emploi d'un moyen d'action que, de leur propre chef, ils préconisent »⁴.

A partir de 1886 et pendant les années qui suivirent, la tactique adoptée par la direction du Parti ouvrier peut être ainsi résumée :

1° quand elle le juge possible et nécessaire, en raison de l'état d'impréparation et du manque d'organisation de la classe ouvrière, empêcher le déclenchement d'une grève massive, ou arrêter sa progression⁵;

2° devant la pression constante d'une partie des masses⁶ et de l'effectif du Parti, s'efforcer de reculer l'échéance, de retarder l'éclatement de la grève, de faire repousser le principe d'une grève à date fixe et de faire admettre celui d'une grève générale « organisée »⁷, et ce, dans certains cas, « malgré la défaveur évidente de l'auditoire »⁸ ; en général, conserver à la direction une large liberté d'appréciation ;

3° s'il arrive qu'un mouvement de grève soit lancé sans l'accord du Parti, comme ce fut le cas en mai 1891, lorsque cent mille mineurs arrêterent le travail pour des raisons économiques et politiques, ce n'est que « contraint que le Parti accorde aux grévistes son soutien financier : d'abord réticent, il doit soutenir le mouvement »⁹ ;

⁴ E. Vandervelde, L. de Brouckère, L. Vandersmissen, *La Grève générale en Belgique*, Paris, Félix Alcan, 1914, p. 26.

⁵ Congrès extraordinaire du P.O.B. du 13 juin 1886 (*Le Peuple*, 15 juin 1886) ; déclarations de C. de Paepe et de J. Volders.

⁶ Cette pression se fait particulièrement sentir dans le Borinage dont l'organisation socialiste ne se distingue pas seulement par son titre de « Fédération socialiste républicaine », mais encore et surtout par un esprit militant exceptionnel et une volonté d'action qui doivent beaucoup à l'influence d'Alfred Defuisseaux.

⁷ C. de Paepe au Congrès du 13 juin 1886 ; ordre du jour voté par le Congrès de Louvain en 1890 (E. Vandervelde, L. De Brouckère, L. Vandersmissen, *op. cit.*, pp. 42-43) ; décision du Congrès extraordinaire du 5 avril 1891 (L. Delsinne, *Le Parti ouvrier belge, des origines à 1894*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1955, pp. 85-86) ; débats du Congrès extraordinaire des 25 et 26 décembre 1892 où de nombreux délégués poussent à une grève révolutionnaire (*Le Peuple*, 27 décembre 1892).

⁸ J. Destrée et E. Vandervelde, *Le Socialisme en Belgique*, Paris, V. Giard & E. Brière, 1898, p. 111.

⁹ L. Delsinne, *op. cit.*, p. 86 ; voir aussi J. Destrée et E. Vandervelde, *op. cit.*, p. 111 ; E. Vandervelde, L. De Brouckère et L. Vandersmissen, *op. cit.*, pp. 49-50 ; Rapport de L. Bertrand au Congrès de Bruxelles de l'Internationale (*Congrès international ouvrier socialiste tenu, à*

4° le Parti fixe comme objectif à la grève générale la conquête du suffrage universel, ce qui correspond à la revendication politique primordiale du mouvement ouvrier belge et rejette toute tentative de conférer à la grève un contenu révolutionnaire¹⁰ ;

5° la direction s'efforce d'éviter le prolongement de la grève, sans épuiser pour autant les moyens financiers accumulés et sans attendre que les objectifs soient réalisés, ce souci s'expliquant autant par la crainte de voir le mouvement échapper au contrôle des dirigeants que par celle d'indisposer l'opinion publique bourgeoise ;

6° en tout état de cause, le P.O.B. entend conserver au mouvement un caractère légal et pacifique¹¹. Cependant ce but était d'autant plus malaisé à réaliser que les chefs socialistes, tout en craignant l'émeute et en repoussant la violence, contribuaient, par certaines déclarations incendiaires, à augmenter l'enthousiasme et l'exaltation des masses¹².

Pour conserver sur elles leur emprise, condition essentielle à la réussite de leur tactique, ils en venaient à faire au révolutionnarisme d'une partie de leurs troupes des concessions verbales et aggravaient dès lors des dangers qu'ils étaient les premiers à redouter.

La grève générale de 1893

Si, en raison de ses objectifs et des plans de ses chefs, la grève générale de 1893, ordonnée par le Conseil général le 11 avril, c'est-à-dire le jour même où la Constituante repoussait le suffrage universel, n'avait rien de révolutionnaire, la situation qu'elle engendra était susceptible de déboucher sur l'aventure, voire sur une tentative révolutionnaire aux conséquences imprévisibles. L'exaltation des masses, la violence d'une répression faisant de nombreuses victimes, l'exaspération croissante des

Bruxelles, du 16 au 23 avril 1891, Rapport du secrétariat belge, Bruxelles 1893, p. 123) ; H. Pirenne *Histoire de Belgique*, tome VII, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1932, p. 314.

¹⁰ Résolution du Congrès extraordinaire du P.O.B. du 15 juin 1887 recueillant 59 voix contre 34 et 24 abstentions. La force du courant extrémiste pourrait s'expliquer, du moins en partie, par le fait que le congrès se tint à Mons, centre d'un Borinage particulièrement troublé et radical (L. Bertrand, *Histoire de la Démocratie et du Socialisme en Belgique depuis 1830*, vol. II, Bruxelles, Duchesne & Cie, 1907 p. 461) ; encore le Congrès refusa-t-il la participation de nombreux partisans de Defuisseaux favorables à une action révolutionnaire immédiate (L. Delsinne, *op. cit.*, pp. 80-81).

¹¹ Congrès extraordinaire du P.O.B. du 13 juin 1886 (*Le Peuple*, 15 juin 1886) ; article de J. Volders dans *Le Peuple* du 17 mai 1887 ; résolution du Congrès extraordinaire du 5 avril 1891 (L. Bertrand, *op. cit.*, vol. 2, pp. 476-477).

¹² Ainsi, en avril 1893, Gustave Defnet qui, pourtant, n'appartenait pas à l'aile extrémiste du Parti, s'écrie au cours d'un meeting : « Un peuple peut et a pour devoir de s'insurger ». Vandervelde, de son côté, déclare le 16 avril 1893 : « Si justice n'est pas rendue au peuple, cette armée populaire deviendra l'armée de la révolution » (F. Van Kalken, *Commotions Populaires en Belgique (1834-1902)* Bruxelles, Office de Publicité, 1936. 8*, pp. 131 et 147). On trouve également des paroles du même genre dans la bouche des orateurs socialistes pendant la crise d'avril 1902. Ainsi, Joseph Wauters déclarait-il alors : « Jusque maintenant nous avons prêché le calme. Aujourd'hui, c'est à vous de décider si vous en avez assez de patienter » (*Le Peuple*, 11 avril 1902).

grévistés, tout cela créait un climat révolutionnaire ou prérévolutionnaire. Celui-ci régnait surtout au Borinage où les dirigeants « officiels » des syndicats et des coopératives étaient littéralement débordés¹³ et où le mouvement prit « en plusieurs endroits les aspects violents de l'émeute »¹⁴. Mais, même en pays flamand, le climat de la grève se dégradait à mesure qu'elle se prolongeait : à Gand, « les masses à bout de ressources, entrent dans la voie de la violence »¹⁵ ; ce qui plus est, « on (y) était décidé à tenter un coup, d'aller dans les casernes faire appel aux soldats et mettre la main sur les armes et les munitions »¹⁶. A Anvers, d'autre part, où les autorités communales avaient commencé par confier aux socialistes eux-mêmes la responsabilité du maintien de l'ordre, la situation se détériora aussi, des « socialistes dissidents » submergeant les cadres officiels de la grève. Des incendies éclatèrent au port¹⁷. Le jour même où, en petit comité réunissant les principaux leaders socialistes et radicaux¹⁸, on se résolut à mettre fin à la grève, le Parquet décida l'arrestation de quelques-uns des leaders du Parti¹⁹. Plusieurs « chefs socialistes locaux » avaient d'ailleurs déjà été arrêtés²⁰. Comme l'écrit Henri Pirenne dans sa sommaire relation des faits : « on va tout droit à un mouvement révolutionnaire²¹. Et M. Jacquemyns confirme ce jugement : « Il (le prolétariat) s'acheminait vers un mouvement révolutionnaire »²².

Est-ce la crainte d'un tel développement qui déterminait les dirigeants du P.O.B. à arrêter une opération dont les objectifs minima n'avaient pas été atteints ? C'est ce qu'affirme explicitement Henri Pirenne (« Les chefs du Parti ouvrier s'épouvantant de la tournure des événements qu'ils ne peuvent plus maîtriser »). M. Jacquemyns, dans des remarques synthétiques sur la grève de 1893 est tout aussi catégorique : « [...] le gouvernement et les chefs du Parti ouvrier s'épouvantaient de la tournure prise par les événements. Le Conseil général, sans se soucier de la volonté des masses, préoccupé seulement d'éviter l'émeute et de garder la sympathie des radicaux mit tout en oeuvre pour arrêter le mouvement »²³. M. Terlinden confirme lui aussi cette opinion²⁴.

D'autre part, comme nous venons de le voir, M. Jacquemyns invoque une seconde raison : le refus de se séparer des radicaux dont les leaders, Emile Féron et Paul

¹³ F. Van Kalken, *op. cit.*, p. 136.

¹⁴ *Ibid.*, p. 137.

¹⁵ *Ibid.*, p. 139.

¹⁶ L. Bertrand, *op. cit.*, vol. 2, p. 445.

¹⁷ F. Van Kalken, *op. cit.*, pp. 134, 138, 139.

¹⁸ Ceux-ci, dirigés par Paul Janson et Emile Féron, constituaient l'aile gauche du Parti libéral.

¹⁹ E. Vandervelde : *Souvenirs d'un militant socialiste*, Denoël, Paris, 1939, p. 43.

²⁰ F. Van Kalken, *op. cit.*, p. 138.

²¹ H. Pirenne, *op. cit.*, p. 138.

²² *Grande Encyclopédie de la Belgique et du Congo*, Bruxelles, 1938, t. I, chap. XVI, 2^e partie, p. 650.

²³ *Ibid.*, p. 653.

²⁴ « Les chefs du Parti ouvrier s'aperçurent qu'ils n'étaient plus maîtres du mouvement » (Ch. Terlinden : *Histoire de la Belgique contemporaine*, 1830-1914, tome 11, 5^e partie, Bruxelles, Librairie Albert Dewit, 1929, p. 196).

Janson, conseillaient l'arrêt du mouvement et l'acceptation du vote plural²⁵ proposé par certains catholiques. Et, une fois encore, M. Terlinden avance la même thèse²⁶.

Le fait est, en tout cas, que l'entrevue secrète²⁷ entre chefs socialistes et radicaux fut de la première importance et que ce n'est qu'après avoir pris l'avis de Féron et de Janson - qui eux-mêmes négociaient avec le chef du cabinet catholique²⁸ - que les chefs socialistes Vandervelde, Bertrand et Volders se décidèrent à mettre fin à la grève. Or, il est important de remarquer que le Conseil général du Parti, qui prit la décision officielle et ne fit en fait qu'entériner l'assurance déjà donnée aux radicaux par les leaders socialistes, que ce Conseil ne tint pas compte des directives qu'il avait reçues du Congrès du Parti. Celui-ci avait, en effet, consacré une grande partie de ses débats, lors de ses assises annuelles des 2 et 3 avril 1893, au problème de la lutte pour le suffrage universel. L'aile extrémiste, représentée par de nombreux orateurs, exigeait que le Parti combattît jusqu'à l'obtention du suffrage universel pur et simple et n'acceptât aucune concession. Les plus modérés, au contraire, parmi lesquels la plupart des membres du Conseil général, voulaient que cette dernière instance pût être juge de l'opportunité de mettre un terme à la grève, eu égard à la nature des restrictions qui seraient éventuellement apportées au suffrage universel. Mais des précisions avaient été offertes par les dirigeants du Parti quant à la portée de ces restrictions acceptables : Volders, parlant au nom du Conseil général, avait considéré comme acceptable une voix supplémentaire concédée au père de famille, mais avait exclu tout privilège accordé à la fortune²⁹. Delporte, membre lui aussi du Conseil général, avait confirmé ce point de vue et ajouté qu'aucune concession ne serait faite au principe du capacitarat³⁰. Quant à Louis Bertrand, qui présidait le Congrès, il déclara que « s'il y a un privilège³¹ dans le nouveau système électoral, le Conseil général marchera à la grève générale »³². Volders ayant pris le même engagement au nom du Conseil général, la gauche accepta de retirer sa propre résolution et de se rallier à celle de la direction.

Quelles que fussent les raisons qui l'aient inspiré et qui aient motivé sa décision, le Conseil général outrepassa donc le mandat qui lui avait été confié. Il n'est pas étonnant dès lors qu'à en croire les historiens officiels du P.O.B. eux-mêmes, « quelque

²⁵ Cette formule, en accordant des voix supplémentaires aux propriétaires, aux pères de familles et à des électeurs dits, en raison de leur degré d'instruction, « capacitaires », vidait le suffrage universel d'une part de son contenu démocratique.

²⁶ C. Terlinden, *op. cit.*, p. 196.

²⁷ F. Van Kalken, *op. cit.*, p. 149.

²⁸ *Ibid.*, p. 148.

²⁹ P.O.B. *Compte rendu du 9^e Congrès annuel tenu, à Gand, les 2 et avril 1893*, Bruxelles, 1893, p. 32.

³⁰ *Ibid.*, p. 35.

³¹ D'après le contexte, il s'agissait d'un privilège concédé à la fortune.

³² Congrès des 2 et 3 avril 1893, p. 39.

mécontentement se manifesta par-ci, par-là » et que des récriminations » se produisirent lorsque fut connue la décision de reprise du travail³³.

Ces quelques éclaircissements nous paraissent utiles à la compréhension de la stratégie socialiste dans la pratique de la grève générale : celle-ci acquiert sa véritable signification non seulement à la lumière de son déroulement, mais des circonstances qui entourent son aboutissement.

Si, par rapport aux revendications formulées par les dirigeants socialistes et aux assurances qu'ils prodiguèrent à leurs troupes, les résultats obtenus par la grande grève de 1893 marquaient un repli³⁴, on ne saurait cependant contester que le mouvement se termina par une victoire importante pour la classe ouvrière belge. La fin du régime purement censitaire permettait l'entrée en force des socialistes au Parlement et élargissait considérablement les perspectives de leur action. Le succès électoral incontestable et inattendu qu'ils remportèrent en octobre 1894 fut le prolongement de cette première victoire.

La grève générale de 1902

Avec la grève générale de 1902, nous abordons l'étude d'une action de masses qui se solda par une défaite complète pour le P.O.B.

Ce n'est pas là la seule différence entre la grève de 1902 et celle de 1893. Les circonstances mêmes qui présidèrent à leur déclenchement furent dissemblables. Certes, en avril 1893, ce n'est ni de gaieté de coeur ni avec un esprit de décision inflexible³⁵ que les dirigeants socialistes donnèrent l'ordre de grève. Mais, malgré leurs hésitations, ils n'en prirent pas moins une décision prévue par la plus haute instance du Parti, suivant ainsi un processus d'action qu'ils avaient officiellement et délibérément contribué à mettre au point.

En 1902, au contraire, le recours à la grève ne fut décrété que par un Conseil général « débordé », « contraint »³⁶ et, de l'aveu même d'Emile Vandervelde, défaitiste : « Dès l'abord, nous avons considéré la partie perdue »³⁷ C'est qu'un mouvement puissant d'agitation violente l'avait précédée, mouvement qui, en certains endroits, avait pris un

³³ E. Vandervelde, L. De Brouckère, L. Vandersmissen, *op. cit.*, p. 74.

³⁴ Dans *l'Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, vol. XI (Anvers, 1958, 4^o). Chap. 2 « Le mouvement ouvrier en Belgique », V. Robert S.J. parle à propos de l'issue de la grève de 1893, de demi victoire (p. 31).

³⁵ « Quant au Conseil général, on ne savait ce qui le préoccupait davantage : ou de hâter la préparation d'une résistance qu'il prévoyait imminente et difficile ou d'arrêter le déclenchement prématuré d'un mouvement violent... Tout compte fait, le Conseil général est loin de désirer la grève (F. Van Kalken à propos de la grève de 1893, *op. cit.*, pp. 127 et 128).

³⁶ H. Pirenne, *op. cit.*, p. 331.

aspect insurrectionnel dépassant, et de loin, les plans de la direction socialiste. Celle-ci, pour faire pression sur la Chambre à qui Vandervelde avait soumis, dès novembre 1901, une proposition de révision constitutionnelle, aurait cherché à « déterminer un état général de trouble et de malaise »³⁷ et avait laissé à ses fédérations régionales une grande liberté dans l'organisation de manifestations en faveur du suffrage universel³⁸. En de nombreux endroits du pays, le mouvement avait pris une tournure particulièrement violente et, une fois de plus, le sang avait coulé⁴⁰.

C'est dans ces circonstances que le Conseil général décida le recours à la grève générale, mais il est significatif que, dans son manifeste du 10 avril, il paraissait vouloir esquiver ses responsabilités puisqu'il déclarait : « Une grande partie de la classe ouvrière est dès à présent décidée à proclamer la grève générale »⁴¹. D'autre part et surtout, l'éditorial du journal *Le Peuple*, journal officiel du P.O.B., daté du 15 avril révèle un aspect important de la motivation des chefs du P.O.B. lorsqu'ils décrétèrent la grève : « Si, au nom des syndicats et du Parti ouvrier, nous y convions [... le prolétariat c'est [...] parce que nous ne voulons plus que la bataille se poursuive dans des massacres à la rue ». Cette déclaration se trouve recoupée par ce que dit Louis Bertrand des raisons qui poussèrent le Parti à décréter la grève : « C'est alors que le mouvement de la rue devenant impossible, à moins de sacrifier de nombreuses vies humaines, le Parti ouvrier lança un appel à la grève »⁴².

En tout cas, tout paraît indiquer que le geste du Conseil général tint en grande partie de l'improvisation et de la nécessité où il se croyait acculé d'abandonner une tactique jugée trop aléatoire pour une autre moins aventureuse, sinon plus efficace.

Ainsi tarée à sa source, la grève pouvait-elle réussir ? Il ne faut guère s'étonner, en tout cas, si elle révéla, dans le chef de ses dirigeants, une série d'incohérences et d'attitudes contradictoires culminant dans la manière dont fut décidée la reprise du travail⁴³. Bien

³⁷ E. Vandervelde, *op. cit.*, p. 53.

³⁸ F. Van Kalken, *op. cit.*, p. 156.

³⁹ *Ibid.*, p. 158.

⁴⁰ M. A. Pierson, *Histoire du socialisme en Belgique*, Institut Emile Vandervelde, Bruxelles, 1953, p 122 ; L. Bertrand, *op. cit.*, vol. 2, pp. 586-588 ; F. Van Kalken, *op. cit.*, pp. 161-168 ; E. Vandervelde : « La grève générale en Belgique » (*Le Mouvement socialiste*, 3 mai 1902, pp. 824-833) et une longue description des manifestations à Bruxelles dans C. David : « Les journées d'avril 1902 » (*L'Essor Libre*, vol. 3, 1902, pp. 377-442). Ce dernier texte, écrit par un « activiste de la grève », amèrement déçu par l'attitude de la direction du P.O.B., est particulièrement intéressant en raison de l'extrême difficulté de retrouver une presse « socialiste de gauche » en Belgique, avant la Première Guerre mondiale.

⁴¹ *Le Peuple*, 11 avril 1902.

⁴² L. Bertrand, *op. cit.*, vol. 2, p. 575.

⁴³ Comment juger l'attitude de la direction du Parti lorsque l'éditorialiste de son organe officiel écrit le 22 avril : « Nous sommes parvenus à confondre la multitude libérale et la multitude laborieuse dans un même élan vers l'égalité et la justice » et considère ce fait comme un des résultats heureux de la grève, mais que cinq jours plus tard, toujours dans l'éditorial, on trouve cet autre jugement : « Après le triste rôle joué par les libéraux nous sommes éloignés d'eux plus que jamais » ?

qu'ayant pris un si mauvais départ, le mouvement fut, dès le 15 avril, « mis en condition » : les responsables insufflèrent aux masses une confiance qu'eux-mêmes, nous l'avons vu, ne partageaient pas, une énergie dont leurs hésitations montraient à quel point eux-mêmes étaient dépourvus⁴⁴. Ainsi, le 17 avril, dans un article intitulé « Vers la Victoire », l'organe central du Parti écrivait : « Il n'y aura chez la classe ouvrière, nous en jurons en son nom, ni lassitude, ni défaillance. Nous lutterons jusqu'à la victoire... ». Le lendemain, Jules Lekeu proclamait : « Oui, c'est bien la lutte finale qui est engagée... La grève générale durera ce qu'il faudra qu'elle dure pour que le suffrage universel finisse par l'emporter. » Le ton des autres articles relevait du même esprit : « La lutte continuera à outrance. » Et le 19 avril, dans l'éditorial : « Le prolétariat ne cédera pas... On ne peut escompter chez [lui] ... aucune défaillance ». Le même journal annonçait en une manchette barrant toute sa première page : « Le Conseil général décide à l'unanimité la continuation de la grève. »

Le 20 avril, la même instance, dans des conditions qui provoquèrent un mécontentement vif et largement répandu, décidait l'arrêt de la grève. Comment expliquer ce brusque revirement ? Il est d'autant plus malaisé de le faire que les débats décisifs du Conseil général, le 20 avril, ne firent l'objet d'aucun compte rendu. *Le Peuple*, quant à lui, se borna dans son numéro du 21 avril à publier la résolution, votée à l'unanimité moins une voix et deux abstentions, accompagnée de quelques lignes concernant les débats qui avaient précédé le vote de la résolution. Dans ces conditions, il faut se référer principalement au rapport que le Conseil général fournit au Congrès extraordinaire du 4 mai 1902, congrès réclamé par plusieurs fédérations opposées à la décision de reprise du travail⁴⁵. Mais les explications ainsi fournies se heurtent à une contradiction majeure : d'une part, plusieurs dirigeants responsables du P.O.B. déclarèrent en effet qu'en décidant la fin de la grève, ils savaient qu'ils prenaient une décision impopulaire⁴⁶ ; d'autre part, l'ordre de reprise fut voté par vingt-quatre voix contre une et deux abstentions après que les délégués de Charleroi, de Liège, de Gand, de Bruxelles, de Huy, de Nivelles, d'Anvers et des « autres villes » se furent prononcés pour la fin de la grève⁴⁷. On aperçoit mal comment la décision prise par des délégués quasi unanimes

⁴⁴ Voir les éditoriaux du journal *Le Peuple* des 15, 16, 17, 18 et 19 avril 1902.

⁴⁵ P.O.B. Conseil général. - *Compte-rendu du Congrès annuel et extraordinaire tenu à la Maison du Peuple à Bruxelles, les 30 et 31 mars et 4 mai 1902*. Bruxelles, 16°, 1902.

⁴⁶ Rapport du Conseil général au Congrès du 4 mai 1902 : « Le Conseil général avait à choisir entre deux alternatives (sic) : ou bien continuer la grève et il eût été acclamé ; ou bien décider la reprise... Il a choisi l'impopularité pour un jour, à l'enthousiasme passager qui eût accueilli la continuation de la grève » (Compte rendu, p. 96). Editorial d'Antoine Delporte, membre du Conseil général dans *Le Peuple* du 25-4-1902 : « En se décidant à accomplir ce devoir cruel (décréter la fin de la grève)... les délégués (au Conseil général) savaient que leur popularité en souffrirait ». En outre, le rapport du Conseil général au Congrès du 4 mai affirmait que « de l'exposé des délégués des Fédérations de métiers, certes l'impression est restée que, dans la plupart des régions industrielles, les ouvriers étaient stoïquement résolus à tenir bon » (*Compte rendu*, p. 84).

⁴⁷ L. Bertrand, *op. cit.*, vol. 2, p. 588.

des organisations ouvrières ait pu défier l'opinion des masses du Parti et vouer ses auteurs à l'impopularité.

A moins qu'il ne faille admettre le bien-fondé des attaques lancées contre le Conseil général du P.O.B. lors du Congrès extraordinaire du 4 mai par de nombreux militants, Jules Destrée en tête. Elles mettaient en cause l'attitude de plusieurs délégués à la réunion du Conseil général qui avaient voté contre le mandat impératif qui leur avait été donné par leur Fédération⁴⁸. Louis Bertrand reconnaît, de son côté, que « le dimanche, pendant que le Conseil général délibérait à Bruxelles, les fédérations de province, réunies chacune en leur local respectif, avaient fait acclamer la continuation de la lutte »⁴⁹. Quoi qu'on puisse penser de l'opportunité de la décision prise par la direction du P.O.B. le 20 avril 1902, il apparaît, en tout cas, que la volonté des mandats ne pesa pas d'un poids bien considérable sur les délibérations des mandataires⁵⁰.

Quant aux raisons de fond qui motivèrent le choix du Conseil général, il convient d'en relever plusieurs qui ne peuvent ici être présentées que comme autant d'hypothèses plus ou moins convaincantes. Une première explication impute la défaite socialiste à la résistance gouvernementale : le 18 avril, la prise en considération de la proposition de révision constitutionnelle avait été refusée par la Chambre. Pourtant, le Conseil général s'était prononcé pour la poursuite du mouvement, concentrant tous ses espoirs dans un arrêté de dissolution des Chambres qu'on adjurait Léopold II de signer, non sans une naïveté révélatrice du manque de sérieux de tout le plan des dirigeants de la grève. Le 20 avril, le roi n'ayant toujours pas répondu à l'attente des socialistes, ceux-ci renonçaient à attendre davantage et arrêtaient le mouvement⁵¹.

D'après C. Van Overbergh, « ce sont les reprises partielles qui finirent par déborder le Conseil général et lui arrachèrent la décision du 20 avril »⁵². Mais Edouard Anseele, qui fut parmi les principaux partisans de la reprise du travail, affirmait dans un article écrit pour les *Sozialistische Monatshefte* que le mouvement fut arrêté « alors qu'il se déployait en pleine force »⁵³.

On prétendit aussi parmi les commentateurs favorables à la direction du Parti que celle-ci avait été acculée à décréter la reprise du travail en raison du manque de ressources financières disponibles⁵⁴. Pourtant, d'après C. Van Overbergh, « les chefs du Parti ne

⁴⁸ Compte rendu du Congrès extraordinaire, pp. 99-105.

⁴⁹ L. Bertrand, *op. cit.*, vol. 2, p. 586.

⁵⁰ Dans son livre sur la grève de 1902, C. Van Overbergh parle des délégués du Conseil général « qui tenaient dans leur poche un mandat impératif de voter la grève » et qui ont « tourné comme des girouettes à la séance du Conseil général ». C. Van Overbergh, *La Grève générale belge d'avril 1902*, Bruxelles, Oscar Schepens & Cie, 1902, p. 90.

⁵¹ Voir les éditoriaux du *Peuple* les 22, 23 et 25 avril 1902.

⁵² C. Van Overbergh, *La Grève générale belge d'avril 1902*, p. 25.

⁵³ E. Anseele : « La lutte pour le suffrage universel en Belgique » (*Socialistische Monatshefte*, juin 1902, p. 418).

⁵⁴ R. Briquet : « Les événements de Belgique » (*Le Mouvement Socialiste*, 26 avril 1902, p. 771).

voulurent toucher à aucun prix... [aux] réserves des syndicats et surtout des coopératives »⁵⁵.

Ce qui paraît, en tout cas, avoir joué un rôle important dans l'attitude de la direction, ce fut l'influence qu'exercèrent une fois de plus sur elle les dirigeants radicaux. Le correspondant en Belgique du *Mouvement socialiste*, L. Durieu, écrivait explicitement « Sur la démarche du Parti progressiste, le Conseil général [...] a décidé [...] la reprise du travail »⁵⁶. C'est le 19 avril, en effet, que les radicaux avaient recommandé au P.O.B. la reprise du travail⁵⁷. Au meeting qu'il tint ce soir-là à Bruxelles, Emile Vandervelde lut le manifeste des radicaux sans y apporter ni réponse, ni commentaire. Mais, dès le 20 avril, le *Petit Bleu* croyait pouvoir signaler à ses lecteurs que « le Parti ouvrier est enclin à se rallier, dans un intérêt d'apaisement, à la proposition du Conseil général de la Fédération progressiste ». En tout cas, c'est sur l'influence exercée sur les chefs socialistes par les libéraux que porta surtout l'attaque des opposants au Congrès du 4 mai 1902⁵⁸. Enfin, dans les articles que la grande revue social-démocrate allemande *Die Neue Zeit* consacra à la grève de 1902, l'alliance des socialistes et des libéraux fut mise en évidence comme une des principales causes de la défaite. Le premier de ces articles fut l'oeuvre de l'éditorialiste (anonyme) lui-même. Le second fut une longue étude de Rosa Luxemburg dans laquelle l'attitude de la direction du P.O.B. fut soumise à une critique véhémente. La grande théoricienne marxiste y écrivait que « dans toute la campagne, les libéraux alliés aux socialistes firent figure de véritables chefs ; les dirigeants du Parti ouvrier n'étaient que leurs exécutants soumis ; quant à la classe ouvrière, elle apparut, grâce à l'entremise des socialistes, comme une masse passive à la traîne de la bourgeoisie »⁵⁹. Notons que toutes ces accusations de faiblesse à l'égard des libéraux furent repoussées par Vandervelde lors du Congrès extraordinaire de mai 1902, mais que son démenti se dispensa de toute démonstration⁶⁰.

En définitive, il semble bien qu'en dehors de toute autre considération, le mouvement de grève était voué à l'échec dès l'instant où sa direction se trouvait dans les mains de chefs à la tactique hésitante et agissant davantage en réaction à l'impulsion des masses qu'en raison d'une véritable stratégie, d'un plan préparé, réfléchi et cohérent.

Il reste à noter que la décision de reprise fut accueillie avec une véritable fureur dans le Borinage, dans la région de Charleroi et dans le Centre, de même qu'à Verviers les

⁵⁵ C. Van Overbergh, *op. cit.*, p. 87.

⁵⁶ *Le Mouvement socialiste*, 26 avril 1902, p. 794 ; dans la même revue, R. Briquet cite, parmi les motifs de la décision du Conseil général, la démarche de Paul Janson auprès des leaders du Parti en vue de faire cesser la grève (p. 771).

⁵⁷ L. Bertrand, *op. cit.*, Vol. 2, p. 586.

⁵⁸ Voir, par exemple, le discours de Jules Destrée (*Compte rendu*, pp. 100-109).

⁵⁹ *Die Neue Zeit*, XX, 1901-1902, vol. 2, p. 108. Rosa Luxemburg consacra à la grève de 1902 un second article (*Die Neue Zeit*, XX, 1901-1902, vol. 2, pp. 203 et sq.). Il est significatif qu'alors que la *Neue Zeit* critiquait durement la décision socialiste belge celle-ci trouva un défenseur convaincu en la personne de Bernstein (*Sozialistische Monatshefte*, juin 1902, pp. 413 et sq.).

⁶⁰ *Compte rendu du Congrès extraordinaire du 4 mai 1902*, p. 95.

délégués au Conseil général et les porte-parole de la direction étant violemment pris à partie par les masses⁶¹. Dans la seule région de Charleroi, environ 12.000 mineurs chômaient d'ailleurs encore à la date du 23 avril⁶². Néanmoins, et dans son immense majorité, la classe ouvrière fit preuve de discipline et suivit les injonctions de ses dirigeants. C'était là, à en croire Anseele, le grand enseignement de la grève : celle-ci avait prouvé qu'il était possible de faire opérer une retraite générale aux masses alors qu'elles étaient encore plongées dans l'excitation du combat. Une telle victoire lui paraissait largement compenser les échecs encourus par ailleurs⁶³. Les événements d'avril 1902 avaient prouvé qu'il était plus aisé aux chefs du Parti d'arrêter un mouvement dans lequel étaient engagés les travailleurs socialistes qu'à ceux-ci d'inciter leurs représentants à prendre énergiquement et efficacement en main la direction d'une action qu'ils n'approuvaient que médiocrement.

La grève générale de 1913

Il est un premier trait commun entre la grève de 1913 et celle de 1902. Toutes deux furent l'aboutissement d'une pression tumultueuse des masses sur la direction du Parti ouvrier. Mais si, en avril 1902, les dirigeants socialistes avaient contribué à créer cette situation troublée, en 1912 - car il faut remonter à juin 1912 pour trouver les causes de la grande grève de 1913 -, c'est un mouvement absolument spontané des travailleurs qui déclencha le mécanisme. Ce mouvement se produisit à partir du 3 juin, au lendemain même de la défaite du Cartel libéral-socialiste. A la suite de cet échec électoral, la fureur de la classe ouvrière fut à la mesure des espérances qu'avait suscitées en elle la perspective d'une défaite catholique. Mais est-ce seulement d'une perspective de défaite qu'il faut parler, ou d'une certitude ? Le 1^{er} juin 1912, à la veille du scrutin, l'éditorialiste du journal *Le Peuple* estimait que selon les prévisions les plus pessimistes, les gauches libérale et socialiste disposeraient à la Chambre d'une majorité de cinq sièges. « Nous pouvons dire que le gouvernement est par terre », concluait-il aux termes d'un article pourtant mesuré et réfléchi.

Dès que la défaite du Cartel fut connue, ce fut l'effervescence à Bruxelles et en Wallonie⁶⁴. Dans la capitale, jusqu'au 4 juin, on retrouva l'atmosphère des journées qui précédèrent la grève générale de 1902 et les jeunes libéraux semblaient avoir autant que les jeunes gardes socialistes alimenté de leur agitation et de leurs cris (« Vive la

⁶¹ A Verviers, le délégué Davister aurait manqué être lapidé (C. Van Overbergh, op. cit., p. 34). Voir, pour les réactions populaires à la décision de reprise, l'ouvrage de cet auteur, pp. 32-35.

⁶² *Le Peuple*, 24 avril 1902.

⁶³ *Sozialistische Monatshefte*, juin 1902, p. 415 ; on trouve le même point de vue exprimé dans le rapport du P.O.B. à l'Internationale (*Congrès Socialiste International d'Amsterdam des 14/20 août 1904 ; rapports et projets des résolutions* ; Bruxelles, 1904, p. 95).

⁶⁴ D'après H. DE Man (*Die Neue Zeit XXI*, 1912-1914, vol. 2, p. 248), il y eut également des troubles à Bruges.

Révolution ») les manifestations houleuses et violentes de ces jours-là⁶⁵. En Wallonie, les troubles prirent un aspect plus dramatique : il y eut des morts à Liège et, inévitablement, une vague de grèves dans les bassins industriels⁶⁶. Dans la seule région de Charleroi, le nombre de grévistes dépassa 45.000 à la date du 6 juin ; le même jour, il y en aurait eu 40.000 dans le bassin liégeois ; Henri de Man, dans son article de la *Neue Zeit* (p. 243) parle d'un chiffre global de « plusieurs centaines de milliers de grévistes », ce qui paraît donner au mouvement une ampleur qu'il n'eut sans doute pas. Mais il n'en atteignit pas moins, étant donné sa spontanéité, des dimensions extraordinaires. Le 6 juin, une manifestation à la Louvière, dont il est important de noter que son organisation ne fut pas l'oeuvre du Parti ou de groupements nettement déterminés. réunit, selon les rapports de gendarmerie, 20.000 à 30.000 participants⁶⁷. Quant à la grève, elle se prolongea jusqu'au 7 juin inclus. Or, l'intervention des chefs et des délégués du Parti ouvrier dans tout ce mouvement, ne se fit que sous la forme d'injonctions de retour au calme. Comme l'écrivent Emile Vandervelde, Louis de Brouckère et Laurent Vandersmissen, « le Bureau du Conseil général, réuni d'urgence, décide de déléguer ses membres en province, avec mandat de n'épargner aucun effort pour arrêter le mouvement »⁶⁸. Ces efforts rencontrèrent auprès des masses une opposition acharnée qui en dit long sur l'état d'exaspération qu'elles avaient atteint. Le mot d'ordre de reprise du travail lancé par le Conseil général fut particulièrement mal accueilli⁶⁹. « Dans le Centre, de Brouckère et Anseele eurent grand-peine à se faire entendre et, surtout, à se faire écouter »⁷⁰. Dans de nombreuses localités, les manifestants parcoururent les rues aux cris de « Vive la Révolution ».

Il reste à signaler le climat exceptionnel dans lequel se déroula la réunion du Conseil général du 6 juin : « l'assemblée est littéralement envahie par des militants de province qui veulent à toute force lui arracher un vote décidant la grève générale immédiate... »⁷¹. Il y fut décidé de soumettre le problème à un Congrès général convoqué pour le 30 juin. Au Congrès, la minorité, groupée autour de Jules Destrée et de la Fédération de Charleroi, voulait que l'ordre de grève générale - car il était admis que l'instrument traditionnel de conquête du suffrage universel serait une fois de plus utilisé et personne n'osa, le 30 juin, s'élever contre cette utilisation - soit lancé dès la session extraordinaire des Chambres en juillet. Vandervelde, comme rapporteur, rejeta cette demande. Mais, pour prouver sa volonté de lutte, la majorité accepta la création d'un « Comité national du

⁶⁵ Voir *le Peuple* du 3 juin 1912.

⁶⁶ Notre relation des événements s'inspire des comptes rendus du journal *Le Peuple* qui n'avait aucune raison de les gonfler et d'une série de documents (surtout rapports de gendarmerie) conservés dans les Archives du Parquet général (portefeuille 237).

⁶⁷ Archives Générales du Royaume, Parquet général, portefeuille 237. pièce 831.

⁶⁸ E. Vandervelde, L. De Brouckère, L. Vandersmissen, *op. cit.* p. 91.

⁶⁹ P.O.B. *Compte rendu officiel du Congrès extraordinaire du 30 juin 1912*, Bruxelles, 1912, 8°, p. 5.

⁷⁰ E. Vandervelde, L. De Brouckère, L. Vandersmissen, *op. cit.*, p. 93.

⁷¹ *Ibid.*, p. 91.

Suffrage Universel et de la Grève générale »⁷² qui aurait compétence de décréter la grève « aussitôt qu'il aura acquis la conviction que, la classe ouvrière étant prête, le moment est propice »⁷³. A propos de cette grève, la résolution précisait en un texte qui allait prendre figure de charte du mouvement : « Nous voulons la grève générale, nous la préparons formidable et irrésistible ; mais nous la voulons pacifique... » L'insistance de la majorité sur la nécessité d'une préparation méthodique provoqua cette apostrophe de Destrée : « A vous entendre parler d'une grève si étudiée, si scientifique, il y en a qui s'irritent et qui se méfient, et qui redoutent que le moment ne viendra jamais »⁷⁴, et il ajoutait : « Vous êtes trop raisonnables et trop froids. Au Conseil général, nous éprouvons généralement l'impression d'une douche... »⁷⁵. Malgré tout, et grâce aux assurances reçues, Jules Destrée et ses amis de Charleroi retirèrent leur propre ordre du jour et se rallièrent à celui de la majorité.

Il demeure donc acquis qu'une fois de plus l'origine de la grève générale, dans sa version de 1913, réside moins dans la volonté délibérée de la direction du Parti que dans une pression des masses à laquelle, en juin 1912 du moins, il était impossible de résister. Ceci étant, les dirigeants socialistes étaient bien décidés à donner à la grève générale un caractère méthodique qu'elle n'avait encore eu ni en 1893, ni en 1902, à l'organiser dans un cadre strictement délimité, à éviter à tout prix ces débordements qui avaient risqué de transformer les mouvements de 1893 et de 1902 en tentatives insurrectionnelles ou révolutionnaires. C'est à la réalisation de ce but, qui devait totalement distinguer la grève de 1913 de celles qui l'avaient précédée, que s'employa pendant plusieurs mois le « Comité national de Suffrage universel et de la Grève générale ».

Il convient de souligner ici l'orientation et la portée de ces efforts. Ils révèlent le désir de mettre sur pied une organisation perfectionnée⁷⁶ n'abandonnant rien ni au hasard, ni à l'improvisation et, surtout, la volonté d'assurer à tout prix le caractère pacifique de la grève. Ainsi, il avait été décidé d'éviter « tout ce qui peut occasionner de grands rassemblements »⁷⁷, de contrôler l'accès des « Maisons du Peuple » et d'y interdire, pendant toute la durée de la grève, le débit d'alcool. En outre, les grévistes seraient protégés contre les tentations de l'oisiveté et les risques des manifestations politiques :

⁷² Le choix de cette appellation paraît révélateur du caractère national plutôt que socialiste qu'entendait donner le P.O.B. à la grève, alors que la composition du Comité en faisait une institution purement socialiste (*Compte rendu du Congrès extraordinaire du 30 juin 1912*, p. 56). D'ailleurs, le Bulletin de Grève qui remplaça pendant quelques jours *Le Peuple* au cours de la grève « ne veut être ni socialiste, ni libéral, ni catholique » (C. Van Overbergh, *La Grève Générale*, Bruxelles, 1913, 8^e, p. 198).

⁷³ *Compte rendu du Congrès extraordinaire du 30 juin 1912*, p. 56.

⁷⁴ Ibid., p. 49.

⁷⁵ Ibid., p. 50.

⁷⁶ On trouve à cet égard un exposé détaillé dans C. Van Overbergh, *La Grève générale*, pp. 26-122.

on organiserait à leur intention des « conférences récréatives, des visites aux musées, des promenades champêtres, des réunions sportives »⁷⁸. D'autre part, rien ne fut fait pour étendre la grève par l'organisation de piquets⁷⁹. On réussit ainsi à donner à la grève une allure de calme et de discipline qui fut un de ses aspects les plus caractéristiques. Par contre, on en diminua par là même le caractère spectaculaire et, à certains égards du moins, l'efficacité. Bruxelles, notamment, garda son atmosphère presque coutumière : le retentissement psychologique du mouvement en fut sensiblement réduit⁸⁰. De même, si sa longue préparation était de nature à en renforcer l'appareil, elle offrit également l'occasion au gouvernement d'organiser et de perfectionner son propre dispositif d'action et au monde industriel d'approvisionner les usines en prévision de la grève⁸¹.

Il convient aussi d'insister sur les dispositions extrêmement conciliantes dont la plupart des chefs socialistes firent preuve tout au long des négociations entre les milieux gouvernementaux et l'opposition, pendant les mois qui précédèrent le déclenchement de la grève. Au centre de ces négociations se trouvait la proposition faite par Paul Hymans, le 29 janvier 1913 à la Chambre, et visant à créer une commission d'étude « dont le programme plus large que celui qu'avait un instant envisagé le gouvernement, embrasserait l'électorat législatif aussi bien que l'électorat provincial et communal »⁸².

Pendant le débat à la Chambre sur la prise en considération de la révision constitutionnelle, Emile Vandervelde accepta de reconnaître une pleine liberté d'appréciation à la commission pourvu qu'elle puisse examiner le problème de l'électorat législatif. Dans ces conditions, il croyait pouvoir assurer que la grève n'aurait pas lieu. Ce qu'il réclamait pour la classe ouvrière, c'était « l'espoir d'obtenir la justice » et non, notons-le, la justice elle-même⁸³.

Néanmoins, la proposition de révision fut repoussée le 8 février par 99 voix contre 83 et 2 abstentions. Quatre jours plus tard, le « Comité national du Suffrage universel et de la Grève générale » fixait au 14 avril le déclenchement du mouvement⁸⁴.

C'est peu après que se plaça une tentative de conciliation entreprise par les bourgmestres des chefs-lieux de province. S'entremettant entre les socialistes et le chef du cabinet, ils crurent pouvoir assurer au Comité national que « si la menace de grève disparaissait, nous [...] trouverions [le chef du cabinet] favorable à un geste de

⁷⁷ E. Vandervelde, L. de Brouckère, L. Vandersmissen, *op. cit.*, p. 127. Ces dispositions s'avérèrent si nuisibles au moral des grévistes qu'il fallut en partie les rapporter pendant le déroulement même de la grève (*Ibid.*, p. 253).

⁷⁸ *Ibid.*, p. 136.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 258. A la veille de la grève, Emile Vandervelde, dans un discours prononcé à Mons, exhortait les ouvriers socialistes à respecter la liberté de travail (C. VAN OVERBERGH, *La Grève générale*, *op. cit.*, p. 151).

⁸⁰ *Ibid.*, p. 253.

⁸¹ *Ibid.*, pp. 234-236, C. Van Overbergh, *La Grève générale*, *op. cit.*, p. 427.

⁸² P. Hymans, *Mémoires*, Bruxelles, Ed ; de l'Institut Solvay, 1958, vol. 1, p. 48.

⁸³ E. Vandervelde, L. de Brouckère, L. Vandersmissen, *op. cit.*, p. 182.

⁸⁴ *Ibid.*, pp. 187-8.

conciliation et d'apaisement »⁸⁵. Sur quoi le Comité national rapporta son ordre de grève et Vandervelde expliqua qu'il ne s'agissait pas là d'une remise à une date ultérieure, mais du retrait pur et simple de l'ordre d'arrêter le travail⁸⁶. Malheureusement, lorsque la Chambre se réunit, le 12 mars, les espoirs soulevés par les assurances des bourgmestres s'avèrent illusoires : le comte de Broqueville, incontestablement pressé par une partie de la Droite, lia la révision constitutionnelle au résultat des élections législatives de 1914. Les ponts, une fois de plus, étaient coupés. Les 23, 24 et 25 mars 1913, le Congrès annuel du Parti, examina la situation et l'opportunité de la grève. Parmi les principaux leaders, Vandervelde, Huysmans, de Brouckère et Hector Denis, se prononcèrent contre la grève. La résolution en faveur de celle-ci, contresignée par Destrée et Anseele, l'approuvait au contraire et en fixait le déclenchement au 14 avril. Elle fut votée à une « formidable majorité »⁸⁷. Au cours des débats, Edouard Anseele avait affirmé, non sans que des remous se produisent dans la salle, que « ce sera une grève calme, pacifique [...] et si, dans certaines régions, le mouvement avait un caractère autre, le grand Comité démissionnerait »⁸⁸.

Il est important de tenir compte de cet ensemble de circonstances pour juger de l'attitude du P.O.B. dans la grève de 1913. Si, d'une part, le « Comité national du Suffrage universel et de la Grève générale » organisait le mouvement, décidé dans le climat de juin 1912 que nous avons décrit, « au moment décisif, les principaux dirigeants du Parti, comme l'écrivit Emile Vandervelde lui-même, se déclarèrent, de la manière la plus nette contre le déclenchement de la grève⁸⁹, Dans une note rédigée en janvier, non destinée à la publication, le dirigeant libéral Paul Hymans estimait que la grève générale « fait aussi peur aux chefs socialistes qu'à la bourgeoisie industrielle, ils useront du moindre prétexte plausible qu'on leur donnera pour l'ajourner d'abord et la décommander ensuite »⁹⁰. Mais, et les historiens socialistes de la grève le disent explicitement, « le Parti eût-il voulu éviter la bataille qu'il ne l'eût pu [...] si les organisations n'eussent pris la direction du mouvement, il se serait produit tout de même tumultuaire, violent, déréglé... »⁹¹.

Emile Vandervelde, quant à lui, ne faisait nul mystère de son opposition à la grève et avec beaucoup de franchise, reconnaissait, au Congrès de mars 1913 : « Les six mois que je viens de passer compteront parmi les plus ingrats et les plus pénibles de ma vie politique. J'ai fait pendant six mois tout ce qui était possible humainement et surhumainement pour épargner la grève générale à la classe ouvrière »⁹². Rien

⁸⁵ *Ibid.*, p. 211.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 215.

⁸⁷ P.O.B. Conseil général, *Compte rendu officiel du Congrès de 1913 (23, 24 et 25 mars 1913) et du Congrès extraordinaire du 24 avril 1913*, Bruxelles, 1913, 161, p. 54.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 19.

⁸⁹ E. Vandervelde : *Souvenirs d'un militant socialiste*, *op. cit.*, p. 56.

⁹⁰ P. Hymans, *op. cit.*, p. 43.

⁹¹ E. Vandervelde, L. de Brouckère, L. Vandersmissen, *op. cit.*, p. 100.

⁹² *Compte-rendu du Congrès des 23, 24 et 25 mars 1913*, p. 48. Il ne fait guère de doute que l'attitude du leader socialiste s'expliquait avant tout par les contacts, parfois secrets, toujours

n'indique, d'ailleurs, que tant d'acharnement mis à empêcher un mouvement que la grande majorité du Parti souhaitait ait affecté le crédit dont Vandervelde jouissait en son sein.

Le déroulement même de la grève ne retiendra pas ici notre attention. Il fut conforme aux préoccupations de ses organisateurs et leurs préparatifs s'avérèrent efficaces, notamment ceux destinés à lui conserver son caractère paisible. La spécificité de la grève générale de 1913, par rapport à celles de 1893 et de 1902, tient dans son calme, un calme qui ne fut pratiquement jamais troublé⁹³.

Par contre, il nous faut une fois de plus insister sur les circonstances qui entourèrent la fin de la grève et sur les résultats auxquels elle aboutit. En ce qui concerne la fin de la grève, il est remarquable de constater qu'elle résulta d'une déclaration apparemment incidente et anodine du comte de Broqueville, si anodine que Paul Hymans n'y prêta même pas attention⁹⁴. Mais elle n'avait pas échappé à Emile Vandervelde, soucieux d'exploiter la moindre ouverture et toujours disposé à « faire un sort à tous les mots de de Broqueville ». Ce dernier avait, le 16 avril à la Chambre, affirmé que « si on arrive dans cette commission à trouver sur le terrain provincial et communal une formule supérieure au système actuel, même en ce qui concerne les Chambres législatives, cela incitera évidemment les membres sujets à réélection à en parler à leurs électeurs... Alors quel est celui d'entre nous qui s'opposerait à ce qu'une révision puisse être faite Ce serait contraire au bon sens »⁹⁵.

De Paul Hymans négligeant cette déclaration et d'Emile Vandervelde lui accordant une importance capitale, c'est ce dernier qui eut raison. C'est en tout cas ce qui paraissait ressortir du fait que les *Annales parlementaires* marquaient une différence nette d'avec le texte qui en avait paru à l'*Analytique*. En effet, dans la version du *Compte rendu analytique*, le corps de phrase « même en ce qui concerne les Chambres législatives » avait disparu⁹⁶. Le 18 avril, un ordre du jour déposé par le député libéral de Mons, F. Masson, prenait acte de cette déclaration. La séance était levée et, pendant les jours qui suivirent, des négociations entre le chef du cabinet d'une part, P. Hymans et F. Masson de l'autre, et des conciliabules entre les chefs libéraux et leurs collègues socialistes, particulièrement Vandervelde, eurent lieu qui permirent de préciser les points de vue et

cordiaux, qu'il entretenait avec le comte de Broqueville, chef du gouvernement. Il savait que de Broqueville était favorable à une révision constitutionnelle, différée de quelques années, et consacrant non le Suffrage universel pur et simple à 21 ans, mais le suffrage à 25 ans avec une double voix au père de famille. Il savait aussi que le roi Albert lui aussi souhaitait une révision de la Constitution (L. Lichtervelde, *op. cit.*, pp. 39, 52, 105-7, P. Hymans, *op. cit.*, p. 55 et sq. E. Vandervelde, *Souvenirs d'un militant socialiste*, *op. cit.*, p. 57 et sq.).

⁹³ E. Vandervelde, L. de Brouckère, L. Vandersmissen, *op. cit.*, pp. 270-71, H. Pirenne, *op. cit.*, p. 382.

⁹⁴ P. Hymans, *op. cit.*, p. 64.

⁹⁵ *Annales parlementaires*, 1912-1913, Chambre, p. 949.

⁹⁶ P. Hymans, *op. cit.*, p. 65 ; *Compte rendu analytique*, 1912-1913, Chambre, p. 357.

de rapprocher les positions⁹⁷. Finalement, le 22 avril, l'ordre du jour Masson fut voté à l'unanimité, complété par un amendement réclamé par la Droite et condamnant le recours à la grève générale qui fut adopté, lui, par 126 voix contre 39 et 12 abstentions. Le surlendemain, un Congrès extraordinaire du P.O.B. décidait la reprise du travail. La dernière grande grève de l'avant-guerre venait de prendre fin. Mais, dans les rangs socialistes, la satisfaction était loin d'être unanime. On s'y plaignait, entre autres, du fait que le groupe parlementaire s'était rallié à l'ordre du jour Masson sans consulter les instances du Parti et que, par là, il avait forcé la main au Comité national, en premier lieu, au Congrès, ensuite⁹⁸. Cette insatisfaction ne surprit pas la direction puisque, à en croire Vandervelde, il était clair « qu'on éprouverait le besoin de laver la tête aux députés »⁹⁹. La lecture des débats de ce Congrès extraordinaire révèle que tous les leaders qui y prirent la parole se prononcèrent pour la fin de la grève, mais que la grande majorité des militants moins en vue exprimèrent leur mécontentement. Finalement, la résolution décrétant la reprise du travail fut votée à une majorité de 5/6^e des cartes vertes (délégués de groupes non affiliés) et de 3/4 des cartes rouges (groupes régulièrement affiliés)¹⁰⁰. Cette opposition ne peut être estimée à sa juste valeur que si l'on tient compte de la prise de position favorable à l'arrêt de la grève de tous les leaders du Parti. Au surplus, parmi les délégués qui votèrent en faveur de la fin de la grève, il en était un certain nombre qui se rangèrent dans l'opposition mais qui estimaient qu'en raison des faits déjà accomplis et qu'ils réprouvaient il était devenu impossible de poursuivre le mouvement.

Comment finalement en évaluer les résultats et de quel poids pèsent-ils en regard des efforts déployés et des sacrifices consentis ? Il est important de répondre à cette question pour juger sur quelles positions le Parti ouvrier arrêta l'offensive qu'il avait engagée. En outre, un tel jugement doit évidemment tenir compte des moyens engagés dans la bataille par les socialistes et des possibilités de résistance qui s'ouvraient à eux. En fait, ils avaient affirmé à cet égard qu'ils se préparaient à une grève de 400.000 à 500.000 hommes et pouvant durer jusqu'à six semaines¹⁰¹. Or, le mouvement qui, à son sommet, avait rassemblé, selon les différentes estimations, entre 375.000 et 450.000 travailleurs¹⁰², ne dura pas plus de dix jours. Mais, comme il n'a jamais été fait mention, parmi les causes qui déterminèrent l'arrêt du mouvement, de l'épuisement des ressources ouvrières, on est en droit d'admettre que l'effort socialiste n'était pas arrivé

⁹⁷ *Ibid.*, pp. 65-70.

⁹⁸ *Compte rendu du Congrès extraordinaire* du 24 avril 1913, p. 146.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 152.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 172. L'indication fournie par E. Vandervelde, L. de Brouckère et L. Vandersmissen dans leur livre sur la grève de 1913 (p. 286) est à cet égard incomplète puisqu'il n'y est question, sans autre précision, que des « 5/6 des votants ».

¹⁰¹ E. Vandervelde : *Le Cinquantenaire du Parti Ouvrier Belge*, L'Eglantine, Bruxelles, p. 45 ; L. de Brouckère dans *Socialisme* (hebdomadaire français dirigé par Jules Guesde), 20 juillet 1912.

¹⁰² C. Van Overbergh, (*La Grève générale*, p. 154) cite le chiffre de 375.000 grévistes ; E. Vandervelde (*Le Cinquantenaire du Parti Ouvrier Belge*, op. cit., p. 47) avance celui de 450.000.

aux limites de ses possibilités. Le résultat obtenu fut donc jugé satisfaisant en soi et ce n'est pas, semble-t-il, sous la contrainte de la nécessité que les chefs du P.O.B. résolurent de suspendre la grève.

La conséquence la plus concrète de la grève fut la création de la Commission dite « des XXXI » pour l'étude de la réforme électorale dont il est question plus haut. Or, il était entendu, dès avant la fin de la grève, que ses attributions seraient purement consultatives¹⁰³. En outre, sa composition était telle - elle était formée de représentants des trois partis proportionnellement à leur importance numérique, ainsi que de personnalités du monde administratif et scientifique¹⁰⁴ - que les partisans du suffrage universel, et à fortiori du Suffrage universel pur et simple, y étaient en minorité. Il ne faut pas perdre de vue non plus que, selon les paroles du comte de Broqueville, enregistrées par l'ordre du jour décisif de Fulgence Masson, la révision ne dépendrait pas seulement de l'avis de la Commission, mais également des élections législatives de 1914¹⁰⁵. Surtout, il régnait une grande confusion d'idées en ce qui concerne les pouvoirs véritables de la Commission de réforme. Dès le 22 avril, le député catholique, Liebaert, approuvé par la Droite, insista sur le fait que « ce qu'a toujours voulu l'honorable chef du gouvernement [...] c'est de nous engager ni directement, ni indirectement à la révision constitutionnelle [...], c'est de limiter les attributions de la Commission électorale à l'examen de l'électorat communal et provincial »¹⁰⁶. Cette interprétation restrictive semble être confirmée par le ministre de l'Intérieur Berryer, qui, en installant la Commission, affirma que « l'arrêté d'institution de votre Commission et le rapport au Roi [...] prévoient que [...] les conclusions de la commission ne pourront porter tant au point de vue théorique que pratique que sur les systèmes d'organisation de l'électorat provincial »¹⁰⁷. Quelles que fussent d'ailleurs les intentions du chef du cabinet et les projets de révision qu'il nourrissait, force est de constater qu'ils ne suffisaient pas à eux seuls à éclairer l'avenir et à résoudre les problèmes. Comme le signale Louis de Licherdelde, son secrétaire à l'époque, le comte de Broqueville souffrait d'un double isolement, au sein de la Droite et au sein du gouvernement lui-même. Dans les deux cas, la tendance qu'il représentait paraissait minoritaire¹⁰⁸.

Dans ces conditions, il semblait bien que la grève n'avait, fondamentalement, rien réglé. On en était parfaitement conscient parmi les dirigeants socialistes où l'on parlait de «

¹⁰³ P. Hymans, *op. cit.*, p. 50.

¹⁰⁴ L. de Licherdelde, *Avant l'Orage (1911-1914)*, Bruxelles, Edition Universelle, 1938, p. 122.

¹⁰⁵ Celles-ci ne constituèrent pas une victoire décisive pour les partisans de la révision puisque la majorité catholique bien qu'entamée (elle passa de 16 à 12 sièges) demeurait solide.

¹⁰⁶ *Annales parlementaires, Chambre, 1912-1913*, 22 avril 1913, p. 986. Dans les *Mémoires de Woeste*, on trouve le point de vue de la droite conservatrice sur les attributions de la Commission (C. Woeste, *Mémoires*, Bruxelles, A. Dewit, 1927-1937, tome II, pp. 424 et sq.). L'auteur va jusqu'à dire que « M. de Broqueville ne se cachait pas pour espérer qu'elle (la Commission) n'aboutirait pas ».

¹⁰⁷ L. de Licherdelde, *op. cit.*, p. 123. Souligné par nous.

¹⁰⁸ *Ibid.*, pp. 113-132-3.

demi victoire »¹⁰⁹ ; où l'on déclarait que le « premier fort » avait été conquis¹¹⁰. Mais, en dehors de toute généralité et de tout slogan et lorsqu'on analysait de près les faits, on affirmait en définitive que la grève avait eu pour effet « de faire préciser au chef du gouvernement son intention de constituer une Commission de réforme qui pourrait éventuellement trouver une formule applicable aux élections législatives »¹¹¹. Exprimés en pareils termes par ceux-là même qui se targuaient de l'avoir obtenue, la « demi victoire » d'avril 1913 ne laisse pas d'apparaître assez maigre au regard des moyens mis en oeuvre. Les socialistes estimaient d'ailleurs que l'« armée ouvrière » devait rester « en armes ».

En juin 1914, Louis de Brouckère, dont il n'est pas inutile de signaler qu'il s'était prononcé contre le recours à la grève en 1913, écrivait dans *Die Neue Zeit* que la Commission des XXXI « poursuivait ses travaux dans l'indifférence générale ». Il ajoutait que la Commission « est actuellement devenue inutile [...], ses travaux montrent que ce n'est pas d'elle que viendra la solution du problème. C'est le prolétariat [...] lui-même qui s'en chargera »¹¹².

Faut-il conclure de tout ce qui précède que les partisans de la grève générale ne tiraient des événements de 1913 aucun motif de satisfaction ? Il serait excessif de l'affirmer. Après l'échec de la grève de 1902, on pouvait croire, en effet, que l'instrument de la grève avait démontré son inefficacité. Qui plus est, les circonstances qui l'entourèrent pouvaient donner à penser que les désordres qui accompagnèrent ou précédèrent cette grève rendaient son déroulement ordonné impossible, que le danger de la voir déboucher sur une tentative de caractère insurrectionnel sans issue était trop grand pour que fût encore tentée l'expérience. Le mouvement de 1913 prouvait, au contraire, qu'une grève organisée, méthodique, disciplinée dans son déclenchement comme dans sa fin, était possible. Par là même, la grève, comme instrument de pression, réintégrait, après plus de dix ans d'absence, l'arsenal des armes politiques concédées par le P.O.B. à la classe ouvrière belge.

Mais, en dernière analyse, il importait avant tout à notre propos de montrer qu'en cette occurrence, comme dans les précédents de 1893 et de 1902, la grève générale, phénomène quasi traditionnel dans l'histoire du mouvement ouvrier en Belgique, fut, dans une large mesure, imposée à la direction du P.O.B. ; que celle-ci, une fois son principe décidé, en recula l'échéance et tenta d'en remettre en cause l'utilisation et que, l'action une fois engagée, elle la termina au plus vite, se contentant de résultats très partiels et refusant d'utiliser encore les moyens matériels accumulés. Finalement, les circonstances qui entourèrent les trois grèves générales belges d'avant 1914, tout en

¹⁰⁹ Vandervelde au Congrès extraordinaire du 24 avril 1913 (*Compte rendu*, p. 136) C. Van Overbergh (*La Grève générale*, p. 452) partage ce point de vue.

¹¹⁰ Anseele au Congrès du 24 avril 1913 (*Compte rendu*, p. 132).

¹¹¹ *Compte rendu du Congrès du 24 avril 1913*, p. 171.

¹¹² *Die Neue Zeit*, XXXI^e année, vol. 2, 1913-1914, p. 800.

révélant la volonté d'action et l'esprit militant d'une fraction importante du prolétariat, offrent du réformisme socialiste en Belgique une illustration supplémentaire, une manifestation particulièrement significative, et ce sur le terrain même où il prétend se parer du prestige que confèrent l'abnégation, l'action et l'audace.